



Pour vous faire entendre le 4 décembre votez pour la liste **CFDT-CULTURE** !

Michèle Ducret	ENSAD
Nicolas Payraud	DAC Guyane
Cécilia Rapine	INRAP
Anne-Claire Rocton	DGCA
Emmanuel Pierrez	DGPatrimoines
Isabelle Lazzarini	Drac Ile-de-France
Widy Danois	Musée d'Orsay
Nadia Amine	Musée du Louvre
Arnaud Gibon	BNF
Julie Deslondes	Archives départementales 14
Eric Daire	CNAC GP
Nelly Bresseau	EP Versailles
Yvan Simoës	Secrétariat général
Stéphanie Alexandre	EPPPD - CNHI
Christian Garcelon	École d'art de Limoges
Marianne Kunstlinger	BPI
Sébastien Nadiras	Archives nationales
Guillemette Morel-Journal	École d'architecture de Paris/Malaquais
Hervé Degand	CMN
Françoise Cuenin	CNSMD Lyon
Vincent Giovannoni	MUCEM
Elisabeth Taburet-Delahaye	SCN Musée de Cluny
Frank Besson	Musée Picasso
Odile Blanc	INP
Xavier Albertella	CNCIA
Thierry Baritaud	DRAC STAP 24
Catherine Gourdain	SCN Mobilier National
Jean-Marc Laurent	Cabinet/IGAC
Bertrand Desmarais	OPPIC
Frédéric Saingier	Élysée

...NOUS REVENDIQUONS

La promotion d'un management socialement responsable afin que tous les dirigeants exercent leurs fonctions dans de bonnes pratiques de l'encadrement

La mise en œuvre urgente de véritables actions de prévention des risques psychosociaux

- Le sens, les moyens et l'organisation du travail, les modes de gouvernance des structures et **les modes de management doivent être reconsidérés** pour prévenir les risques psychosociaux.
- La valorisation des parcours professionnels passe par la **formation**. La CFDT-CULTURE milite pour que tout agent puisse bénéficier tout au long de la vie des **formations utiles** à son évolution et à ses choix de carrière.
- Un agent sur trois est victime de **discriminations** sur son lieu de travail. La CFDT-CULTURE continuera de lutter contre les propos et les attitudes homophobes, racistes et sexistes. Elle continuera d'œuvrer pour l'égalité entre les hommes et les femmes et de favoriser l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.
- L'augmentation du nombre de **logements disponibles et économiquement accessibles** aux agents du Ministère est une priorité particulièrement en Ile-de-France.
- Un **accès égal à la restauration** est nécessaire pour pallier une réelle inégalité de traitement (taux différents, absence de cantine pour certains, tickets restaurants pour d'autres, etc.).
- Des espaces et des **locaux de travail adaptés** et pérennes sont indispensables au bien-être des agents.

Tous ces sujets sont débattus en **Comité technique ministériel** ou dans les instances qui en découlent comme le **CHSCT-M (Comité hygiène, sécurité et conditions de travail ministériel)** et le **CNAS (comité national d'action sociale)**.

IL EST ESSENTIEL DE NOUS DONNER VOTRE VOIX POUR QUE NOUS PUISSONS LA PORTER.



LE 4 DÉCEMBRE VOTEZ!
CFDT-CULTURE
COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL
 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Voter pour la
CFDT-CULTURE
 au Comité technique
 ministériel

c'est voter
 pour

- Un syndicalisme soucieux de défendre les intérêts collectifs et individuels de tous les personnels quels que soient leur statut, leur affectation ou leur position ; un syndicalisme qui milite pour l'équité des droits et l'égalité de traitement.
- Un syndicalisme responsable qui privilégie la négociation et le dialogue, déterminé et pertinent pour proposer des solutions.



**AVEC NOUS,
 DONNEZ DE LA VOIX
 À VOTRE VOIX**

www.cfdt-culture.org

www.cfdt-culture.org

CE QUE VEUT LA CFDT-CULTURE

POLITIQUES PUBLIQUES CULTURELLES

- À l'heure où notre société produit toujours plus de fractures (sociale, économique, numérique...), la culture reste un enjeu de cohésion sociale fort. Le Ministère de la Culture et de la Communication se doit de porter cette ambition par l'intermédiaire de ses services (directions centrales, établissements publics, services déconcentrés) et conjointement avec l'ensemble des collectivités dans une vraie cohérence de **continuité des politiques publiques et d'équité territoriale, véritables enjeux de demain !**

La modernisation de l'action publique de l'État d'une part et la réforme des territoires d'autre part, processus engagé à marche forcée, vont engendrer **d'énormes dégâts qui risquent d'être irréversibles** pour l'ensemble des directions centrales, des Drac et des établissements publics. Nous exigeons un **dialogue constructif** dans l'intérêt des **services et des agents**.

CE QUE JE PRÉFÈRE CHEZ VOUS, C'EST LE SENS DE LA MESURE!



CHEREAU

- La CFDT-CULTURE demande au **Ministère de la Culture** et à ses opérateurs qu'ils soient porteurs d'une politique culturelle renouée, ambitieuse et généreuse.

Il doit continuer de soutenir :

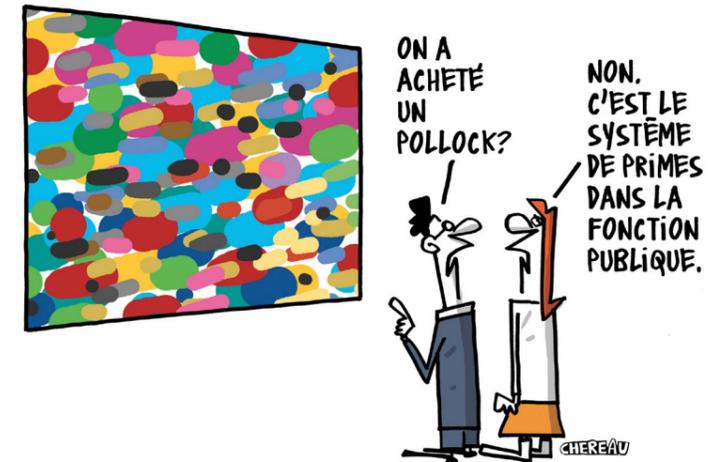
- la préservation des patrimoines ;
- la création artistique ;
- l'enseignement supérieur et la recherche ;
- l'accès à la culture pour tous les publics sur l'ensemble des territoires dans un souci de **démocratie culturelle et de démocratisation de la culture**.

pour un syndicalisme responsable

CE QUE VEUT LA CFDT-CULTURE

CONDITIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES DES AGENTS

- **Précarité, carrière, mobilité, discrimination, souffrance au travail : la situation des agents du Ministère et de ses établissements ne cesse de se dégrader.** La CFDT-CULTURE exige un dialogue social soutenu et de qualité, seul garant de l'**amélioration des conditions de travail des agents**. Elle milite pour un emploi public exemplaire, pour l'amélioration des conditions d'exercice des missions, pour la lutte contre toutes les discriminations et pour une meilleure qualité de vie des agents au travail.



NOUS REVENDIQUONS...

La sécurisation de l'emploi, qui doit être privilégiée grâce à des postes stables (titularisation, retour à la règle pour les contractuels)

La garantie des moyens du service public, qui doit prévaloir à toute logique comptable

La mise en place d'un observatoire de la mobilité géographique et fonctionnelle pour les fonctionnaires et les contractuels, qui doit s'accompagner d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

- **Nous revendiquons la revalorisation du point d'indice**, l'harmonisation des grilles indiciaires et des régimes indemnitaires, l'intégration d'une large partie des primes dans les salaires et l'augmentation des taux promus/promouvables. Ces démarches passent par une politique de rattrapage des rémunérations et des primes - notamment par rapport aux autres ministères.